



# Adhésion 2024

Madame, Monsieur,

L'année 2024 nous permet d'espérer nous retrouver, pour des visites de notre beau patrimoine, pour reprendre nos activités avec les « scolaires » (de la MFR, du collège, du primaire...), et également pour des conférences et les activités décidées lors de notre assemblée générale du 13 janvier dernier.

Nous vous sollicitons pour adhérer ou renouveler votre adhésion. La présente démarche est conforme aux dispositions de la loi de 1901 à laquelle toute association est soumise. Nous vous remercions par avance pour vos dons, soutien financier essentiel dont nous avons grand besoin. Notre association doit en effet faire face à des frais fixes presque tous victimes de l'inflation (assurances, cotisations, timbres, impressions de nos « L.I.P », abonnement internet, gestion du site, etc...).

Notre association est reconnue d'intérêt général. A ce titre, tous vos dons feront l'objet, sans exception, d'une déduction fiscale à **hauteur de 66 % de leur montant** :

- => pour un don de 100 € le coût réel ne sera que de 34 €,
- => pour 200 € le coût réel sera de seulement 68 €,
- => pour un don de 300 € le coût véritable sera de 102 €, etc..

*Un reçu fiscal vous sera remis dès réception, selon le montant de votre don à faire au plus tôt et en tout état de cause, au plus tard avant le 31 décembre 2024.*

Nous avons vraiment besoin de votre soutien. Vous trouverez ci-dessous un bulletin à cet effet. Nous vous remercions par avance et comptons sur votre indéfectible fidélité.

Très cordialement, votre association « MTT ».

- \* Adhésions : individuelle = 10 €, couple = 15 €, famille = 20 €, associations et bienfaiteurs = 50 €
- \* Dons : 100 €, 200 € ou 300 €, ...

## Chèque à libeller à l'ordre de :

Association M.T.T, et à adresser au siège : chez Gérard LIOT, 36, rue Séraphin Martin, 38430 Moirans

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Montant (SVP, préciser « seul » ou « couple » ou « famille ») \_\_\_\_\_